

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2011 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf Monsieur Jean-Pierre MARCHAL qui a donné pouvoir à M. EIGELTHINGER.

Mr AUBERTEIN est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier conseil
- Modification statuts de la CCS
- Choix de l'entreprise pour travaux CD70
- Renouvellement contrat assurance risques statutaires CDG
- Demande au Tribunal Administratif la nomination d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique d'assainissement
- Délibération pour nouveau groupe scolaire.

## ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

- PLU : classement des bois
- Taxe d'assainissement pour raccordement aux réseaux

### **Approbation du procès verbal du conseil précédent.**

Le procès verbal est accepté à l'unanimité.

### **Modification statuts de la CCS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Sânon (CCS) a décidé, par délibération du conseil communautaire en date du 22/09/2010, de modifier ses statuts afin d'ajouter la compétence maison de santé.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la CCS.**

### **Choix de l'entreprise pour les travaux du CD70**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réunion de la commission d'ouverture des plis, seulement 2 entreprises sur 7 consultées ont répondu pour des travaux d'Aménagement sécuritaire et paysager sur la RD70 - Rue de Lunéville :

- L'entreprise BLAISIN pour un montant de 91 336,97 € HT
- L'entreprise THIRIET pour un montant de 63 790,50 € HT

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- choisir l'entreprise THIRIET pour effectuer les travaux
- autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise THIRIET

### **Renouvellement contrat Assurance risques statutaires CDG**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter la proposition ci-après du Centre de Gestion :**

Assureur : CNP Assurances

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011-01-26

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.

Conditions : assurance pour les agents affiliés à la **CNRACL** :  
formule tous risques : **franchise 10 jours fixes en maladie ordinaire**  
Taux correspondant : **5,30 %**

assurance pour les agents relevant de l'**IRCANTEC** :  
formule tous risques : **franchise 10 jours fixes en maladie ordinaire**  
Taux correspondant : **1,15 %**

L'assemblée délibérante autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Le Maire a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

### **Demande de nomination d'un commissaire enquêteur au Tribunal Administratif pour l'enquête publique d'assainissement**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans la précédente délibération en date du 07/12/2010, il a été décidé d'arrêter le zonage d'assainissement et de lancer l'enquête publique.

C'est pourquoi, le Maire demande l'autorisation de solliciter auprès du Tribunal Administratif la nomination d'un Commissaire Enquêteur pour le lancement de l'Enquête Publique d'Assainissement.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

### **Nouveau groupe scolaire**

Par manque de concertation avec la commune de REMEREVILLE, le Maire propose au conseil municipal de reporter à une date ultérieure les décisions à prendre concernant le nouveau groupe scolaire.

### **PLU : classement des bois**

Le conseil municipal , à l'unanimité, **refuse** le classement des bois sur la commune de Courbeseaux.

### **Taxe raccordement au réseau d'assainissement**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place une taxe de raccordement d'assainissement pour un montant de **3 000,00 €** par habitation.